

PREFECTURE DE L'OISE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Déclaration de changement d'exploitant

LE PREFET DE L'OISE  
Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, livres V des parties législative et réglementaire, notamment l'article R.512-68 relatif au changement d'exploitant d'une installation classée pour la protection de l'environnement ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R.511-9 à R.511-10 du code de l'environnement ;

Vu les actes administratifs réglementant le fonctionnement de l'établissement situé au Meux, et notamment les arrêtés préfectoraux des 15 janvier 1991 et 13 septembre 1995 modifiés et complétés par l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2000 délivrés à la société Lever Fabergé France et l'arrêté préfectoral complémentaire du 10 juillet 2009 délivré à la société Unilever ;

Vu la déclaration de changement d'exploitant pour l'établissement susvisé souscrite le 24 septembre 2009 par le président de la société Unilever France HPC Industries ;

**DONNE RECEPISSE**

à la société Unilever France HPC Industries, dont le siège social se trouve 23 rue François Jacob, à Rueil-Malmaison (92500), de sa déclaration de changement d'exploitant susvisée.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le 05 octobre 2009

pour le préfet  
et par délégation,  
l'adjointe au chef de bureau,



Françoise BATELLIYE